

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BOSTON™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 1M44-S0DG-7004-2E6D

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

##### Fabricant/importateur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.  
3 Rond-Point des Saules  
Immeuble Le Renaissance  
78280 Guyancourt  
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Persistant, mobile et toxique

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH450: Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)  
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

#### Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0      Date de révision: 20.05.2026      Numéro de la FDS: 800080004002      Date de dernière parution: 20.02.2025  
Date de la première version publiée: 25.01.2024

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
sels et esters de MCPA	5221-16-9 226-015-4 607-052-00-9	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	21,9
Fluroxypyr-meptyl	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	5,3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0      Date de révision: 20.05.2026      Numéro de la FDS: 800080004002      Date de dernière parution: 20.02.2025  
 Date de la première version publiée: 25.01.2024

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)	57754-85-5 260-929-4	Aquatic Chronic 1; H410 PMT; EUH450  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	2,4
Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated	Non attribuée  01-2119487984-16-XXXX	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	1189173-42-9  01-2119463583-34-XXXX	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt	32612-48-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3
2-méthylpentane-2,4-diol	107-41-5 203-489-0 603-053-00-3 01-2119539582-35-XXXX	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d	>= 0,3 - < 1
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,0025 - < 0,025

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0      Date de révision: 20.05.2026      Numéro de la FDS: 800080004002      Date de dernière parution: 20.02.2025  
Date de la première version publiée: 25.01.2024

		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 %	
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,21 mg/l	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Éther méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8 252-104-2		>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.  
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.  
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison et de toxicovigilance ou un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical ou le centre antipoison. Ne pas faire boire de liquide à la personne. Ne rien donner par la bouche si la personne est inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants:  
Irritation des yeux  
Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.  
Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les contenants fermés.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

---

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale	:	Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0      Date de révision: 20.05.2026      Numéro de la FDS: 800080004002      Date de dernière parution: 20.02.2025  
Date de la première version publiée: 25.01.2024

minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Défense de fumer. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts  
Explosifs  
Gaz

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA	10 ppm	Corteva OEL
		STEL	30 ppm	Corteva OEL
2-méthylpentane-2,4-diol	107-41-5	VLCT (VLE)	25 ppm 125 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	TWA (poussière inhalable)	0,06 mg/m3	Corteva OEL
		STEL (poussière inhalable)	0,1 mg/m3	Corteva OEL

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	65 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0      Date de révision: 20.05.2026      Numéro de la FDS: 800080004002      Date de dernière parution: 20.02.2025  
 Date de la première version publiée: 25.01.2024

		peau	systémiques	p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
2-méthylpentane-2,4-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	49 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	98 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	49 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Eau douce	19 mg/l
	eau de mer	1,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiments d'eau marine	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
2-méthylpentane-2,4-diol	Eau douce	0,429 mg/l
	Eau de mer	0,0429 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	4,29 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,79 mg/kg
	Sédiment marin	0,179 mg/kg
	Sol	0,11 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	100 Aliments mg / kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Forme	:	Liquide
Couleur	:	Jaune à brun
Odeur	:	Aromatique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	:	Non applicable aux liquides
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93, coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	:	Aucun(e) en-dessous de 400°C
pH	:	6,8 Concentration: 1 % Méthode: CIPAC MT 75.2
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	31 mm <sup>2</sup> /s (40 °C) 72,3 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0	Date de révision: 20.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004002	Date de dernière parution: 20.02.2025 Date de la première version publiée: 25.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Emulsion

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 1,088 gcm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non  
Méthode: CEE A14

Propriétés comburantes : Non

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : 29,5 mN/m, 20 °C, Méthode A5 de la CE

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.  
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë**  
**Produit:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 3.500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50 (Rat, femelle): 3.552 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,52 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): > 2.000 - < 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50 (Rat, femelle): 4.039 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### **Composants:**

#### **sels et esters de MCPA:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,16 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration., La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Clopyralid.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Concentration maximale pouvant être atteinte..

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

**2-méthylpentane-2,4-diol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.600 - 4.700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Les vapeurs du produit chauffé peuvent provoquer une irritation respiratoire.  
Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 13.200 mg/kg

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

DL50 (Rat, mâle): 454 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

**Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,35 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Résultat : Irritation de la peau

##### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Résultat : Irritation de la peau

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

---

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

### Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:

Résultat : Irritation des yeux

### 2-méthylpentane-2,4-diol:

Résultat : Irritation des yeux

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### sels et esters de MCPA:

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

##### Fluroxypyr-meptyl:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE Ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Espèce : Souris  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Espèce : humain  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

#### **sels et esters de MCPA:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA), Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0	Date de révision: 20.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004002	Date de dernière parution: 20.02.2025 Date de la première version publiée: 25.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

**Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation** : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

**Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation** : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

**Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation** : Pas mutagenic quand a testé dans les systèmes bactériens ou mammifères.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

**Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation** : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

## **Cancérogénicité**

### **Composants:**

#### **sels et esters de MCPA:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA)., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Des préparations semblables n'ont pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

#### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

## **Toxicité pour la reproduction**

### **Composants:**

#### **sels et esters de MCPA:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Toxicité pour la reproduction : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA)., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA)., Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

### Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

### Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Evaluation Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

### 2-méthylpentane-2,4-diol:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.  
- Evaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

animaux de laboratoire.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.  
- Evaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.  
- Evaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **sels et esters de MCPA:**

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA).  
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.  
Testicules.  
Sang.

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

##### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

---

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Remarques : Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

##### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 6,97 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

- Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,63 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Lemna gibba): 42 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 jr
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,166 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0488 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 730 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Point final: survie  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 4615 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50 par contact: > 540 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 par voie orale: > 550 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Composants:**

#### **sels et esters de MCPA:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus sp. (Saumon)): > 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les oiseaux (DL50 entre 51 et 500 mg/kg).

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Test de renouvellement statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Algues vertes): > 1,02 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): > 1,410 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0113 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,00079 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,32 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0605 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).  
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 99,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente  
Remarques: Pour un ou des produits semblables: Clopyralid.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 99 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 33,1 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Type de Test: Statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 239  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0089 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Type de Test: Statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 239  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10,8 mg/l  
Point final: Divers  
Durée d'exposition: 34 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 17 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Point final: survie  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: 1465 - 2000 mg/kg poids corporel.  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par voie orale: > 98,1 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

### Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,876 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Les algues): 0,41 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,28 mg/l  
Durée d'exposition: 30 jr  
Espèce: Poisson  
Type de Test: dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,77 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnies  
Type de Test: Essai en dynamique

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### 2-méthylpentane-2,4-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9.450 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

- Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3.200 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 429 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Méthode: hUCC
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,74 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,61 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,108 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0206 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Statique  
Méthode: (calculé(e))
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie (boue d'activation)): 28,52 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

- 
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Type de Test: dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,91 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1
- Ether méthylique du Dipropylène glycol:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- CL50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- CL50 (copépode Acartia tonsa): 2.070 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: ISO TC147/SC5/WG2
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 969 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour les microorganismes : CE10 (Pseudomonas putida): 4.168 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : LOEC: > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): > 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### **sels et esters de MCPA:**

Biodégradabilité : Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %).  
Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance.

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 32 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2,2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse  
Dégradation par périodes de demi-vie: 454 jr

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Biodégradabilité : Type de Test: évolution du CO2  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 5 - 10 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

Tests de simulation de la biodégradation : Compartiment de l'Environnement: Sol  
Type de valeur: DT50  
Valeur: 4,9 - 64,6 jr  
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 307  
Remarques: Estimé à l'aide du modèle cinétique du premier ordre simple (SFO).  
Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

Compartiment de l'Environnement: Eau douce  
Type de valeur: DT50  
Valeur: > 500 jr  
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 308  
Remarques: système total  
Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Clopyralid.

Compartiment de l'Environnement: Eau douce  
Méthode de mesure: OCDE ligne directrice 309  
Remarques: Stable  
Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse  
pH: 4 - 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Stable  
Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse directe)  
Remarques: Aucune photodégradation

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 81 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 24 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.  
Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Type de Test: aérobique  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Constante de vitesse: 5,00E-05 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **sels et esters de MCPA:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:  
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 26  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :  
log Pow: 5,04  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,63  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.  
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 12,7 - 237

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,22 - 7  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Coefficient de partage: n- : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

octanol/eau Pour un ou des produits semblables:  
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3  
Méthode: Calculé.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,58  
Méthode: Estimation  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95  
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,99 (20 °C)  
pH: 5  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,63 (10 °C)  
pH: 7  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,70 (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,76 (30 °C)  
pH: 7  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: -0,90 (20 °C)  
pH: 9  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,01  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### **sels et esters de MCPA:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
timents environnementaux Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

### **Fluroxypyr-meptyl:**

Répartition entre les compar- : Koc: 6200 - 43000  
timents environnementaux Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Répartition entre les compar- : Koc: 4,9  
timents environnementaux Méthode: Estimation  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid.  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Type de Test: dissipation du champ  
Temps de dissipation: 0,16 - 23,7 Jrs  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Clopyralid.

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Répartition entre les compar- : Koc: 464,2 - 7064  
timents environnementaux Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.  
timents environnementaux

### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo.-omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.  
timents environnementaux

### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Répartition entre les compar- : Koc: 1  
timents environnementaux Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Répartition entre les compar- : Koc: 104 ml/g  
timents environnementaux Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).  
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Répartition entre les compar- : Koc: 0,28 ml/g  
timents environnementaux Méthode: Estimation  
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants:**

**Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Composants:**

**Fluoropyr-meptyl:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Evaluation : Persistant, mobile et toxique (PMT).

**Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**2-méthylpentane-2,4-diol:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0	Date de révision: 20.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004002	Date de dernière parution: 20.02.2025 Date de la première version publiée: 25.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 11/22/2010 KS 11/25/2010 LMK)  
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR : UN 3082

RID : UN 3082

IMDG : UN 3082

IATA : UN 3082

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypr, Clopyralid sel de monoéthanolamine)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypr, Clopyralid sel de monoéthanolamine)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Fluroxypr 1-methylheptyl ester, Clopyralid monoethanola-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

**IATA** : mine salt)  
: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Clopyralid monoethanolamine salt)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0	Date de révision: 20.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004002	Date de dernière parution: 20.02.2025 Date de la première version publiée: 25.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui (Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester, Clopyralid monoethanolamine salt)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la disposition spéciale 375 du IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable  
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable  
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0      Date de révision: 20.05.2026      Numéro de la FDS: 800080004002      Date de dernière parution: 20.02.2025  
Date de la première version publiée: 25.01.2024

### Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques.

### Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

### Texte complet pour phrase H

- EUH450 : Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 : Mortel par inhalation.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.02.2025
2.0	20.05.2026	800080004002	Date de la première version publiée: 25.01.2024

Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
PMT	:	Persistant, mobile et toxique
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
Corteva OEL	:	Corteva Occupational Exposure Limit
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
Corteva OEL / STEL	:	Valeur limite à courte terme
Corteva OEL / TWA	:	8-hr TWA
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1B	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## BOSTON™

Version 2.0	Date de révision: 20.05.2026	Numéro de la FDS: 800080004002	Date de dernière parution: 20.02.2025 Date de la première version publiée: 25.01.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

||PMT

EUH450

évaluation des produits

Méthode de calcul

Code du produit: Q5B-4-1 (EF-1498)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR